



No de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-87**

Modifiant le schéma d'aménagement  
et de développement révisé

#### **Article 1**

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84 et 2013-85.

#### **Article 2**

L'article suivant est ajouté après l'article 5.11.2 du « **DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE** » :

##### **5.11.3 Dérogation pour la reconstruction du pont traversant la rivière Champlain sur la route 138**

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour la reconstruction du pont traversant la rivière Champlain sur la route 138. Cette dérogation permet d'augmenter de plus de 25 % la superficie de l'ouvrage exposée aux inondations. Ces travaux doivent être conformes aux plans et devis préparés sous l'autorité du ministère des Transports du Québec.

#### **Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE (27 NOVEMBRE 2013).

  
\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

**2014-02-03**